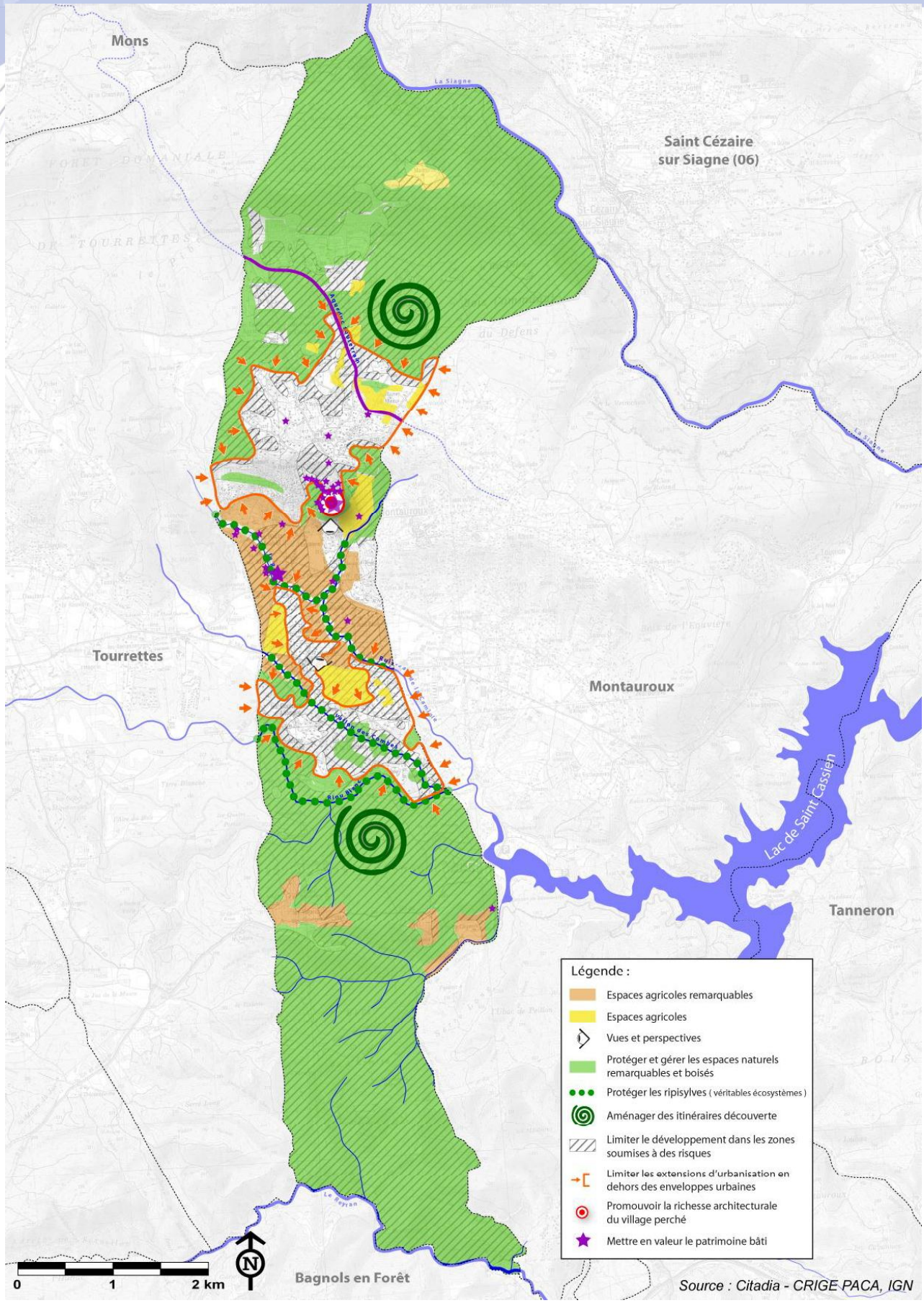
Mons
Saint Cézaire
sur Siagne (06)
Tourrettes
Montauroux
Lac de Saint Cassien
Tanneron
Bagnols en Forêt
Légende :
Espaces agricoles remarquables
Espaces agricoles
Vues et perspectives
Protéger et gérer les espaces naturels remarquables et boisés
Protéger les ripisylves (véritables écosystèmes)
Aménager des itinéraires découverte
Limiter le développement dans les zones soumises à des risques
Limiter les extensions d'urbanisation en dehors des enveloppes urbaines
Promouvoir la richesse architecturale du village perché
Mettre en valeur le patrimoine bâti
0
1
2 km
N
Source : Citadia - CRIGE PACA, IGN

ORIENTATION 1 : PRESERVER LE CARACTERE IDENTITAIRE VIA UNE VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE

Les espaces naturels et agricoles présentent des potentiels environnementaux et paysagers de grande valeur. La prise en compte de la dimension durable du paysage comme ressource à long terme constitue la garantie de la sauvegarde du cadre de vie mais aussi de l'économie touristique.
La protection et la valorisation des composantes qui font la richesse identitaire de Callian doivent être entreprises.

OBJECTIF 1 : PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS

- Protéger et gérer les massifs boisés au Nord (Garamagnes) comme au Sud (Bois de l'Hermite) dans le cadre d'établissement d'EBC ou du simple respect des dispositions Natura 2000

  Protéger les ripisylves de la Camiole, du Riou Blanc et de leurs affluents - véritables écosystèmes remarquables
- Protéger les éléments naturels de la trame verte et de la trame bleue
- Limiter les extensions de l'urbanisation en dehors des enveloppes urbaines déjà constituées et s'opposer à toute construction dans les secteurs soumis à un aléa fort d'incendie de forêt

OBJECTIF 2 : MAINTENIR ET PROTEGER LE PAYSAGE AGRICOLE

- Réhabiliter les reliques d'une trame agricole à caractère bocager au niveau de la plaine et constituées en terrasse au niveau des coteaux Nord

  Identifier les espaces agricoles remarquables participant à la spécificité du paysage communal
- Limiter les extensions de l'urbanisation au niveau de la plaine et ses coteaux, en dehors des enveloppes urbaines déjà constituées
- Préserver les espaces agricoles garants de la qualité des perspectives paysagères

OBJECTIF 3 : AFFIRMER L'IDENTITE DE LA COMMUNE EN VALORISANT SON PATRIMOINE BATI

- Promouvoir la richesse architecturale du village perché mais aussi de la plaine, via notamment l'affirmation de la qualité du patrimoine bâti vernaculaire
- Veiller à l'intégration paysagère et fonctionnelle des nouvelles opérations d'aménagement, par le maintien des repères patrimoniaux identitaires
- Protéger le patrimoine architectural et naturel (bergerie, parc communal, chapelle …)
- Permettre la réécriture de l'architecture provençale à travers la promotion de la qualité architecturale et paysagère des constructions
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique et photovoltaïque)
- Aménager des itinéraires de découverte du patrimoine

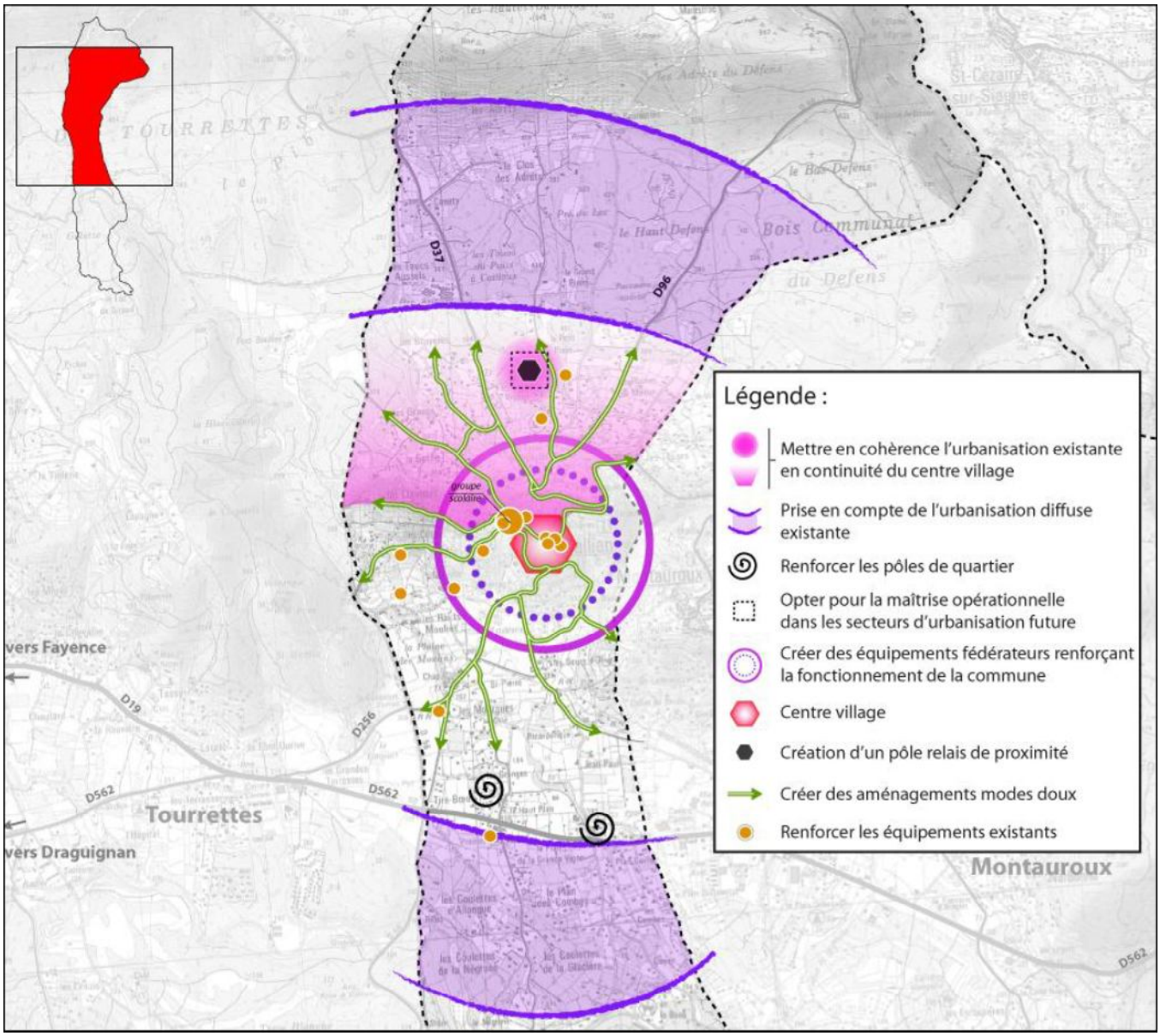
Légende :
Mettre en cohèrence l'urbanisation existante en continuité du centre village
Prise en compte de l'urbanisation diffuse existante
Renforcer les pôles de quartier
Opter pour la maîtrise opérationnelle dans les secteurs d'urbanisation future
Créer des équipements fédérateurs renforçant la fonctionnement de la commune
Centre village
Création d'un pôle relais de proximité
Créer des aménagements modes doux
Renforcer les équipements existants
Tourrettes
Montauroux
vers Fayence
vers Draguignan
D37
D96
D19
D256
D562